Image not found or type unknown

Diffusion d'images compromettantes à l'insu et insultes

Par **leelian**, le **15/09/2014** à **17:33**

Bonjour,

il y a environ 1 mois, ma soeur (que nous nommerons V.) a trouvé des photographies d'elle-même, nue, accompagnée de son nom et prénom et d'insultes. Ces photos ont été prises à son insu, dans l'intimité de la salle de bains, pendant qu'elle séjournait chez mon autre soeur (R.) et son compagnon (C.).
Après recherches approfondies du net (ou du moins, aussi approfondies que me le permettaient mes moyens limités pour fouiller l'immensité d'internet...), nous avons retrouvé quantités de photos et parfois vidéos de R., nue, parfois dans l'acte, avec nom, prénom, insultes...
Il s'avère que tous ces contenus ont été délibérément mis en ligne par son compagnon C., pris mahoritairement à l'insu de la personne. C. a avoué sur le moment auprès de R., craignant qu'elle n'aille porter plainte.
Le week-end suivant, les photos commençaient à disparaître...
V. a porté plainte mais le dossier doit être transmis vers l'île de France... nous avons gardé un maximum de preuves (enregistrement des photos, commentaires, liens, captures d'écran, pseudo). Le temps que l'enquête se mette en marche, nous craignons que la personne (qui est ingénieur informatique quand même) ait largement le temps de supprimer et faire disparaître les contenus incriminants et qu'il se rétracte. Il a d'ailleurs plus de moyens financiers que nous afin de se faire représenter juridiquement.
Risque-t-il vraiment quelque chose ?
Quelle est la durée de prescription pour porter plainte (car R. ne se résout pas à le faire...) ?
Aurons-nous gain de cause ?
Toute information est bonne à prendre.
En vous remerciant de votre attention,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés